



**SEN-010 16/17**

**QUESTIONS ET REPOSES – LOT 2**

---

**Question 6:**

Nous comprenons que l'offrant, suivant les besoins de sécurité du Sénat, sera responsable pour les cotes de sécurité du Sénat qui devront être obtenues pour tout individu nécessitant un accès à l'information sensible ou protégée ou au lieux de travail. Cependant, si une ressource possède seulement une cote de sécurité interne avec un département fédéral et non TPSGC, est-ce que le Sénat lui offrira une cote de sécurité lors de l'octroi du contrat? Conséquemment, pouvons-nous soumettre une ressource qui ne possède pas de cote de sécurité avec TPSGC, mais qui serait éligible pour une cote chez le Sénat?

**Réponse 6:**

Le processus de cote de sécurité chez le Sénat est indépendant de ceux chez les départements fédéraux et TPSGC. L'offrant peut donc soumettre des ressources qui ne possèdent pas présentement une cote active.

Cependant, l'offrant gagnant sera responsable d'obtenir les cotes pour ses ressources avant que le travail ne commence avec un appel contre l'offre à commande.

---